Ville de
Oye - Plage

N/Réf. : Secrétariat Général : OM/PC/PM/EB

Arrêté n° 2008/124

ARRÊTÉ DU MAIRE

OBJET : RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION EN RAISON DE LA MISE EN SERVICE D'UN CARREFOUR À SENS GIRATOIRE À L'INTERSECTION DE LA RUE DU HASARD, RUE DE PICARDIE ET RUE DU LANGUEDOC.

- Le Maire de la Ville de OYE-PLAGE,
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2213-2,
- Vu l'arrêté ministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation routière,
- Vu l'article R 415-10 du Code de la Route,
- Vu l'arrêté interministériel du 16 février 1984 sur la signalisation routière,
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer la circulation au carrefour de la rue du Hasard, rue de Picardie et rue du Languedoc en raison de la création d'un carrefour à sens giratoire,

ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Il est institué un carrefour à sens giratoire à l'intersection de la rue du Hasard, rue de Picardie et rue du Languedoc selon la définition donnée à l'article R1 du Code de la Route.

ARTICLE 2 :

Le régime de priorité est celui établi à l'article R 415-10 dudit Code « Tout conducteur abordant le carrefour à sens giratoire est tenu quel que soit le classement de la route qu'il s'apprête à quitter, de céder le passage aux usagers circulant sur la chaussée qui ceinture le carrefour à sens giratoire ».

ARTICLE 3 :

Les panneaux de pré signalisation de type AB25 et les panneaux de priorité de type AB3a ainsi que les panonceaux de type M9c seront apposés réglementairement.

ARTICLE 4 :

Toutes infractions aux présentes dispositions seront constatées et sanctionnées conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 5 :

Madame le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable des Services Techniques, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie Nationale de OYE-PLAGE, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché en mairie.

Fait à OYE-PLAGE, le 21 Novembre 2008

Le Maire,

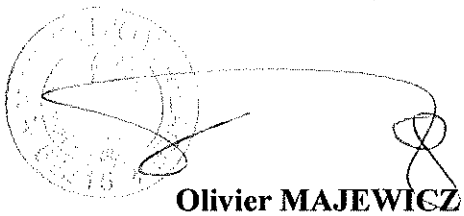

Olivier MAJEWICZ

Adresse postale: **B.P.27 / 62215 Oye-Plage** / *Téléphone :* **03.21.46.43.43** / *Télécopie :* **03.21.46.43.49**

Adresse électronique: Mairie.oye-plage@wanadoo.fr